

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	22.04.2015	22:14		DDTE
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s):</b> Groupe PopVertsSol	<b>Lié à:</b>
<b>Titre:</b> Amendement au projet de décret portant octroi d'un crédit de 39.550.000 francs pour la douzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales	ad 15.006
<p><b>Contenu:</b></p> <p><b>Article premier</b> Un crédit de <u>36.386.000</u> francs est accordé au Conseil d'Etat pour la 12<sup>e</sup> étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales.</p> <p><b>Article 2</b> Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut des projets, auquel il faut retrancher <i>les recettes</i> (suppression de: 13.250.000 de recettes, portant ainsi à 26.300.000 francs le montant net finalement à charge de l'Etat de Neuchâtel)</p>	
<p><b>Motivation (facultatif):</b></p> <p>Conformément à la motion adoptée par la majorité parlementaire de droite, exigeant une réduction de 8% des dépenses, soit une économie de 164 millions, le groupe PopVertsSol propose de réduire ce crédit dans les mêmes proportions. Il laisse au Conseil d'Etat la décision quant à la manière dont il parviendra à ce but.</p>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Daniel Ziegler	
<b>Autres signataires (nom, prénom)</b>	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**